Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260312-202603020-DE

Saint Germain du Pinel

DELIBERATION
SEANCE DU 12 MARS 2026

L'an 2026 le 12 mars à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Erick GESLIN, Maire

Présents : Erick GESLIN, Pascal BARBRON, Séverine CHATELAIS Valérie HENRY, Sébastien AVERTY, Myriam ALEXANDRE, Aurélie GAUDIN ? Benoit MOUSSU, Sophie LABBÉ Stéphanie LORIER, Nicolas TOUTAIN.

Absents excusés : Romain POCREAU
Absent : Néant
Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11
- Votants : 11

Date de la convocation :05/03/2026
Date d'affichage : 05/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Séverine CHATELAIS

- **2026-03-020 Convention FSCF CD 35 ET LA COMMUNE : Participation financière séjour**

  - Vu la convention de fonctionnement de la fédération sportive et culturelle de France du Comité Départementale 35,

La FSCF organise un ACM déclaré auprès de la SDJES.
Cette animation consiste à mettre en place des activités sportives et culturelles avec une volonté éducative en lien avec les communes.
La FSCF veillera à ce que ces animations soient proposées dans la mesure du possible en collaboration avec les associations locales.
l'animation est ouverte à tout jeune des communes contractantes âgé **de 9 à 17 ans** et se déroulera :
● du 20 au 24 avril 2026
● du 05 au 10 juillet 2026
La commune de Saint-Germain-du-Pinel décide de participer à hauteur de 1300 euros par semaine par séjour soit 2 600 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve cette participation.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents juridiques nécessaires au traitement de ce dossier.

A Saint Germain du Pinel,
Le 20 02 2026
Le Maire

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Erick GESLIN